



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

petit commerce

Question écrite n° 11800

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur le projet de loi relatif au développement de la concurrence au service des consommateurs. À cet égard, le petit commerce et le commerce de centre-ville devraient faire l'objet d'un traitement particulier. En effet, ils ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation de la cité, dans la survie de nos villages, dans le maintien d'un lien social dans les plus petites villes. De plus, les petits commerçants n'ont qu'un petit nombre de références, comparé aux grandes surfaces. Il souhaiterait donc savoir si des règles différenciées seront posées selon les différentes catégories de commerce.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11800

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Consommation et tourisme

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7383

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)